



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tou.te.s les salarié.e.s doivent être protégé.e.s

La France est « en guerre » contre la pandémie du Covid-19

Les mots du président de la République, lourds de sens, ainsi que les mesures inédites de confinement des citoyens et des citoyennes et d'accompagnement économique des entreprises résonnent encore dans l'esprit des salarié.e.s et des employeurs des secteurs de la construction et du bois.

Ces mots résonnent d'autant plus que nous savons que d'autres secteurs sont au front en première ligne. Nous pensons bien entendu au personnel de santé dont le dévouement doit être salué avec la plus grande estime. Nous pensons également aux secteurs vitaux qui nous permettent d'éviter les pénuries et l'insalubrité (caissières, transporteurs, éboueurs, gardiens d'immeuble, personnel de l'assainissement, électriciens, gaziers, forces de l'ordre et tant d'autres...).

Le gouvernement a demandé aux entreprises de permettre aux salariés de rester chez eux pour ne pas propager le virus, pour les protéger, protéger leurs proches et les plus faibles et retarder au maximum l'afflux de malades dans les hôpitaux.

Dans les secteurs de la construction et du bois, la grande majorité du personnel ETAM et cadres a été mis en télétravail.

Dans les ateliers et les chantiers, la situation est en revanche bien différente... Les ouvriers et ouvrières de nos secteurs souhaitent aussi ne pas s'exposer au virus inutilement en restant confinés pour ne pas contribuer à sa propagation.

Dans certains métiers (astreinte sites nucléaires, astreinte équipement thermique et génie climatique...), la nécessité absolue commande le maintien d'un minimum de salariés en activité, pour prévenir toute situation dangereuse. Globalement dans ces entreprises et quelques autres, le dialogue social avec les élus du CSE a permis la mise en place de plan de continuité d'activité et de mesures discutées, négociées aboutissant souvent à la fermeture d'usines et de chantiers quand les conditions n'étaient pas réunies pour respecter les mesures sanitaires exigées pour freiner la propagation du virus.

Mais, la FNCB-CFDT constate également par les remontées de ses militant.es, que des entreprises continuent de faire travailler les salariés qui

sont majoritairement des ouvriers sans tirer toutes les conséquences de cette situation extraordinaire.

Dans trop d'entreprises de nos secteurs, l'organisation du travail n'a pas été modifiée pour combattre la propagation de l'épidémie par absence de prise de conscience ou du fait d'une pénurie des équipements de protections : il n'y a pas de masques, pas de gants, pas de gel hydroalcoolique, pas de respect des gestes barrières, pas de distanciation sociale... par exemple les ouvriers se déplacent sur les chantiers dans le même véhicule, se changent ou mangent dans les mêmes vestiaires ! les espaces de travail sont restreints et partagés par plusieurs corps de métiers qui interagissent en proximité...

Aujourd'hui, les annonces de la ministre du Travail et du ministre de l'Economie mettent un « coup de pression » aux secteurs de la construction pour que l'activité notamment dans les chantiers continue ajoutant de la confusion et de l'incompréhension à l'ambiguïté de la communication gouvernementale.

Aujourd'hui, 3 jours après l'annonce du Président de la République, « nous sommes en guerre contre le Covid-19, restez chez vous », des entreprises du BTP, des négoce de matériaux, de l'industrie cimentière ont été informées qu'elles n'étaient pas éligibles aux dispositifs du chômage partiel et ont été sommées de rappeler les salarié.e.s pour ouvrir les chantiers, les magasins de négoce, de relancer les fours dans les cimenteries.....

La santé et la sécurité des personnes doit être la seule priorité pendant la période de confinement, quoi qu'il en coûte, vraiment ?

La FNCB-CFDT appelle le gouvernement, notamment les ministres de l'Economie et du Travail à faire une clarification rapide des priorités et de la prise en charge des secteurs de la construction dans les dispositifs gouvernementaux de crise.

Le « oui mais.. », le « en même temps.. » est insupportable, incompréhensible !

En tant que citoyen et citoyenne, les salarié.e.s de la filière de la construction ont pour unique priorité dans les jours à venir de freiner la propagation du virus et retarder son pic de contamination pour permettre au personnel de santé de sauver des vies.

Si dans les 12 jours à venir, c'est cela la priorité, alors l'urgent ce n'est pas de finir des chantiers ou d'honorer des commandes.

Si toutefois, les salarié.e.s de la filière de la construction étaient contraints par les injonctions gouvernementales de reprendre l'activité, toutes les conditions de sécurité doivent être réunies.

Aussi, la FNCB-CFDT appelle l'ensemble de nos militant.e.s et des employeurs de ces secteurs, à évaluer les risques sanitaires et à définir par le dialogue, des plans de continuité de l'activité, ou une organisation de travail adaptée qui garantissent des mesures protectrices suffisantes pour les salarié.e.s. Auquel cas, il appartiendra de juger légitimement, du recours au droit de retrait de la part des salarié.e.s non seulement pour leur santé, celle de leurs collègues de travail, de leurs proches mais également pour l'intérêt général à

commencer par celui des clients des entreprises concernées et des personnes croisées dans la journée dans les transports pour se rendre au travail !
Ce sont là les conditions, après le confinement, d'une reprise rapide de l'activité économique de nos secteurs avec la majorité des salariés toutes catégories confondues aptes au travail.

Contacts FNCB-CFDT :

Rui Portal : 06.72.92.09.10 – rui.portal@construction-bois.cfdt.fr

Sylvie Le Tallec: 06.07.51.41.06 – Sylvie.letallec@construction-bois.cfdt.fr

Jean-Marc Candille : 06.76.98.65.24 – jeanmarc.candille@construction-bois.cfdt.fr

Pascal Barbey : 06.07.06.86.77 – pascal.barbey@construction-bois.cfdt.fr

Pascal Roussel : 06.79.56.37.56 – pascal.roussel@construction-bois.cfdt.fr

Patrick Blanchard: 07.89.06.41.84 – Patrick.blanchard@construction-bois.cfdt.fr

Olivier Donnay : 06.46.11.48.51 – olivier.donnay@construction-bois.cfdt.fr